

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 mars 2019	N° 2019-165

Convocation du 15 mars 2019

Aujourd'hui vendredi 22 mars 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Cécile BARRIERE
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Kévin SUBRENAT à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Dominique HICKEL à partir de 10h35
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Marc LAFOSSE à partir de 10h25 et jusqu'à 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART à partir de 12h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h25
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h25
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE jusqu'à 10h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 mars 2019	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction de la multimodalité	N° 2019-165

Maisons métropolitaines des mobilités alternatives - Attribution de subvention - Signature de la convention avec l'association "Léon à vélo" - Décision - Autorisation

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Préambule

En cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités, adoptée le 22 janvier 2016, le second plan vélo métropolitain, adopté le 2 décembre 2016, vise une part modale vélo de 15%, une part modale transports en commun de 15% et une part modale marche à pied de 29% dès 2020. Il ambitionne également d'étendre le prêt gratuit de vélos à tous les habitants de la Métropole et de mettre à disposition des vélos diversifiés.

Pour ce faire, il prévoit notamment la création d'un réseau de 5 Maisons métropolitaines des mobilités alternatives ou MAMMA (1 MAMMA à Bordeaux et 4 sur le reste du territoire métropolitain), pour promouvoir l'usage du vélo et des différents modes de déplacement alternatifs à l'automobile sur l'ensemble du territoire, ainsi que le prêt gratuit de vélo à l'échelle métropolitaine.

L'appel à projet « Promotion de l'usage du vélo et des mobilités alternatives »

En mai 2017, Bordeaux Métropole a lancé un appel à projets pour la promotion du vélo et des mobilités alternatives, visant les objectifs suivants :

- le développement des mobilités alternatives et la pratique du vélo auprès de tous les publics,
- l'affirmation du principe d'accès aux mobilités alternatives sur un large territoire,
- la contribution au développement économique et social du territoire.

Lors des jurys des 29 septembre et 21 décembre 2017, quatre associations ont été retenues :

- Cycles & Manivelles, pour une MAMMA située à Bègles rayonnant également sur Villenave d'Ornon et Talence,
- Etu'Récup, pour une MAMMA située à Pessac rayonnant également sur Gradignan et Talence,
- Vélo-Cité, pour une MAMMA itinérante sur la rive droite, sur Bassens, Lormont, Cenon et Floirac,

- Léon à Vélo, pour une MAMMA située à Mérignac rayonnant également sur Le Haillan.

La délibération 15 juin 2018 a adopté les conventions de financement 2018-2020 pour les MAMMA portées par les trois premières associations, qui étaient opérationnelles, la présente délibération vise l'association Léon à Vélo qui a depuis développé son projet.

Le réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA)

Comme les 3 autres associations lauréates de l'appel à projets de Bordeaux Métropole, l'association Léon à vélo mettra en œuvre les actions suivantes :

- être actrice du réseau des MAMMA par le partage de connaissances et d'expériences avec les autres parties prenantes,
- communiquer sur l'ensemble des services de mobilités disponibles sur le territoire métropolitain auprès des différents publics,
- assurer le relais du prêt gratuit de vélos métropolitains,
- développer des animations, prestations et interventions liées au vélo et aux mobilités alternatives (accueil-information, atelier de réparation participatif, collecte de vélos et valorisation des pièces, prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école, formation...).

En 2019, l'association lance le recrutement d'une personne pour porter les activités de la MAMMA, et amplifier les actions telles que l'organisation d'ateliers participatifs autour du vélo, de remises en selle, de vélobus... De plus, il est prévu que l'association intègre les locaux définitifs de la MAMMA à Mérignac Soleil cet automne ; d'ici là, elle sera hébergée à La Glacière à Mérignac.

Bordeaux Métropole, de son côté, s'engage à :

- gérer le prêt gratuit de vélos métropolitains (constitution des dossiers, gestion du parc de vélos...),
- coordonner le réseau des Maisons des mobilités : mettre en relation les différents acteurs, assurer le partage de connaissances, aider à la mise en place du réseau et à la création de nouveaux services ou animations...,
- valoriser les services et animations des Maisons des mobilités par le biais de la communication,
- fournir aux associations des documents d'information et de communication.

De plus, la Métropole prévoit de soutenir financièrement l'association Léon à vélo en 2019 et 2020, sous réserve du vote du budget par le Conseil métropolitain. Elle pourra subventionner jusqu'à 80% des dépenses annuelles de fonctionnement de l'association, dans la limite de 55 000€ par an. Ainsi, pour 2019, au regard des activités prévues par l'association, la subvention prévisionnelle de Bordeaux Métropole est de 40 160€.

Ce soutien est inscrit dans le contrat de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et les communes qui bénéficieront des actions de la MAMMA portées par Léon à vélo, soit Mérignac et Le Haillan.

La convention comprenant le programme d'actions et les budgets prévisionnels de Léon à vélo sont présents en détail dans l'annexe I : convention de financement entre Léon à vélo et Bordeaux Métropole pour le projet de MAMMA de Mérignac-Le Haillan.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matières de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la stratégie métropolitaine pour les mobilités adoptée le 22 janvier 2016 par le Conseil métropolitain,

VU le second plan vélo métropolitain adopté le 2 décembre 2016 par le Conseil métropolitain,

VU la délibération pour les Maisons métropolitaines des mobilités alternatives adoptée le 15 juin 2018 par le Conseil métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole, en cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités et le plan vélo métropolitain, souhaite développer un réseau de Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA),

DECIDE

Article 1 : d'attribuer pendant 2 ans une subvention plafonnée à 55 000 euros HT par an à l'association Léon à vélo, pour la création d'une Maison métropolitaine des mobilités alternatives à Mérignac rayonnant également sur Le Haillan,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée entre Bordeaux Métropole et l'association Léon à vélo,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019 et l'exercice suivant 2020, sous réserve du vote des crédits correspondants au budget primitif, au chapitre 65, article 65748, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mars 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 MARS 2019	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte TERRAZA
PUBLIÉ LE : 26 MARS 2019	